

Honni soit...

Autor(en): **Bert-Net**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

avec un drap neuf dedans ; elle ne convolait pas non plus avant d'avoir porté une hottée de sable au haut de la Raie de Chenelly.

Quand on se marie, il ne faut pas, au sortir de l'église, regagner la maison par le même chemin : cela ne porte pas bonheur. Mauvais présage encore, lorsque la noce rencontre un enterrement, ou que deux couples s'unissent le même jour, dans le même temple. Le jour des noces, il faut briser quelque chose dans la maison, pour le bonheur des mariés ; il est bon aussi de croiser un char de fumier. La pluie et la neige sont des signes favorables, mais pas le vent.

L'« amie de noce » apportait jadis des *boussalé* à l'épousée, le matin de son mariage, dans une élégante corbeille enrubanée. Les *boussalé*, offrande de bénédiction, sont des pains ou *turbans*. Ils figuraient au cortège et au festin de la noce. La *tzermalâire* les portait sur sa tête, même assise en croupe sur sa haquenée, de la maison de la mariée jusqu'à l'église et de l'église jusque chez l'époux. En retour, la mariée offrait à l'« amie de noce » un mouchoir de tulle brodé, semblable au sien. L'époux lui donnait une belle *torche* pour porter la corbeille de *boussalé*. Tous les gens qui se mariaient allaient à cheval. L'épouse se mettait une belle grande jarretière de ruban rouge, qui dépassait la robe. Au retour du temple, le *tzermalâi* avait le droit de lui détacher sa jarretière et de la mettre à son chapeau.

Certains parents, mécontents de leur fille, n'ayant pas voulu lui faire de trousseau, on disait d'eux : « Léi an balli tot son trosséi dein on krêto. » — Le krêto (krato, dans le Jorat) est cette étroite corbeille dont on se sert pour cueillir les cerises.

En parlant de l'union de tout jeunes gens sans aucune expérience et dépourvus du strict nécessaire pour se mettre en ménage, on emploie le terme dédaigneux de *mariolâ* : « Mariolâ vo pi, vo z'ein arêi assetu prau ! »

Les filles de Blonay sont d'avis au reste qu'un prétendant qu'on connaît est préférable, même avec ses petits travers, à un autre dont on ne sait rien et qui a peut-être de graves défauts : « Vau mi n'ein preindre ion k'on kogné et ke pisse ou lli, tyé ion k'on ne kogné pa et ke sé fá tot permi. »

Aux mots *bézon*, *bézetta* (baiser), l'auteur explique qu'ils ne sont employés, avec les quatre qui suivent, sauf *bresson*, que dans le malicieux quatrain par lequel on raille les nouveaux mariés :

La premier' an-nayé : bézon, bézetta ;
La sécond' an-nayé : bresson, bressetta ;
La troisièm' an-nayé : bousson, boussetta ;
La quatrièm' an-nayé : passa, lésse-mô passâ.

(La première année, les bécots ; la seconde, l'action de bercer alternativement ; la troisième, les claque ; la quatrième : « Passe ! » (dit le mari), « laisse-moi passer ! » (dit la femme).

A propos du mot *uti*, on lit que, lorsque de jeunes époux ont comme premier enfant une fille, de compatisants voisins et amis leur disent en plaisantant : « Lé valet vindr' aprî, lé z'uti po lé frère son pa brezî. »

(A suivre.)

V. F.

HONNI SOIT...

QUELQUES jeunes demoiselles de Chambresous-le-Grand avaient décidé de lancer une souscription pour offrir un drapeau à la Société des infirmiers de cette ville. Bien à tort, nous semble-t-il, les membres de cette intéressante et utile société n'ont jamais été très populaires ; serait-ce parce qu'ils nous rappellent un peu trop les petites misères de notre nature humaine ? Toujours est-il qu'à Chambresous-le-Grand, l'on avait trouvé tout naturel d'offrir un drapeau à la « Perce-oreille », la principale chorale de la localité ; on avait également

fait don de bannières à la « Bourdonnante », la fanfare aimée, et à la « Tremblottante », la gentille estudiantina qu'on allait applaudir les beaux soirs d'été sous les grands ombrages du Parc de la Liberté ; et pourtant l'on trouva très singulier d'en faire de même à l'égard de la Société des infirmiers.

Mais les personnes qui s'étaient mises à la tête de cette entreprise ne se laissèrent pas décourager. Elles firent tant et si bien qu'elles arrivèrent à leurs fins et que la somme nécessaire fut trouvée. Quand il fallut faire broder l'inscription sur le drapeau de soie brochée, elles eurent un moment d'hésitation, ne sachant trop qu'y mettre. Enfin, après mûres réflexions, faisant allusion à la fois aux critiques qu'avait provoquées leur initiative et au but humanitaire de la société, elles décidèrent d'orne le drapeau de la devise suivante :

« Honni soit qui mal y pense. »

BERT-NET.

Elle s'y connaît. — Au café. Un client :

— Dites-donc, garçon, il y a une mouche qui nage dans ma chope !

Le garçon, d'un ton bonhomme : « Hé ! oui, ces bestioles-là savent aussi ce qui est bon. »

Une déveine. — Pourquoi pleures-tu, Paulot ?

— Mon papa m'a donné un parapluie, le jour de l'An ; mais je puis pas m'en servir : il ne pleut plus du tout ! Hu, hu, hu !

A l'abaï

IE vu vo z'ein contâ iéna que s'é passâie tzi no lâi a grantein :

Vo séde que dein lè veladzo, ti lè z'an, lâi avai onn'abaï ào mai de mé. Lo deçando, ti cliiau qu'en fran allâvan terî, bevessan qu'qu'qué verro et, on iâdzo que l'avan ramassâ lâo prî, retornâvan tot bounamein à l'ôto.

La demeindez aprî midzo, l'étâi on n'autro affaire : on arâi de que l'étâi on petit tir fédéral, lè valet et lè fellie de ti lè veladzo dâi z'einveron venian pé beinde po dansî, et s'ein pouavan bâillî tan que la né dourâve.

Dâi iâdzo, lâi avâi dâi brouillon que n'fran contein que quand l'avan tzertzi tzeçagne, et profitâvan dé loté lè z'ocçajons po sé fottre onna dedzalâie.

A l'iénâ de cliiau fite, à la miné, peindein que lè musicien medzîvan on bocon, cliiau de B^{***} reprodzîvan tot per on coup à cliiau de P^{***} de gardâ peindein l'hivè onna provejon dé vouîpe et dé tavan por ein avâi l'an d'aprî, et cliiau de P^{***} de lâo repondre que gardâvan lè bordanne et lè quinzeiro dein on n'artze, su lo cholâ dâo prîdzo.

D'on mot à on n'autro, lè pllie einradzi s'eimpougniran et sè bâilliran onna dedzalâie d'on diabllo, de manière que l'avan dérotzi l'estrada dé la musiqua et que lo cornet, lo clavicor et lo bombardon rebattâvan su lo pliantzi asse rido que dâi follie sêze. Lou bombardon que l'avâi reçû on pucheint cou dé pi, avâi on perte et l'é-tâi à maiti éclliâffâ.

Quand lè musicien l'an zu fini de goûtâ et que l'an volliu recoumînci à djuvi, pas moyan : lou bombardon n'en pouâve pliequa. Lo carbatier, qu'on lâi d'abo z'Louis dau Lodzi, étâi tot eimbêtâ, mâ l'a d'abo z'Louis on remido : ie dese à clii que djuvive dâo bombardon : « Ne lâi a pas tant de mau, ie vé appliéyi mon éga et tracî tzi Justin à la Clia ; ie vâo prou mé prêtâ son bombardon ; dein demi-ora vo porrai recoumeincî à djuvi. » Dinse de, dinse fé.

Lè po cein que lè valet de B^{***} et cliiau de P^{***} n'on jamais osâ retornâ dansî à clii abaï, câ cliiau dé sti indrâ l'avan djurâ que, se lâi revenian, ie voliâvan ti lè z'étertî.

On vestî de Marc à Louis.

Niaiseries. — Une élégante jeune personne disait, l'autre jour, à une paysanne :

— Vos œufs sont toujours bien petits, madame : ou bien vous affamez vos poules, ou bien vous leur prenez les œufs trop tôt !

Cela rappelle la *puddenaire* (jeune servante qui soigne la basse-cour) du château de Pompaples : elle ne donnait rien à une jeune couvée, parce qu'elle croyait que les poussins étaient leur mère quand ils se cachaient sous ses ailes. De là est venue la phrase proverbiale : « L'è asse cura (bête) que la puddenaire de monsu de Pompaples. »

LE JOVIAL HOTELIER

M. Gustave Bettex, rédacteur de la *Feuille d'avis de Montreux*, a rappelé récemment dans son journal le souvenir d'un grand hôtelier que la fortune n'avait pas grisé et qui avait gardé toute la simplicité d'allures du Vaudois avec, en plus, une jovialité et un don de mystification lui appartenant bien en propre.

EN contemplant l'hospitalière façade du Grand Hôtel des Avants, propriété depuis quelques jours d'une société par actions, je me suis rappelé le radieux visage de celui qui fut l'âme des Avants, le vrai fondateur de cette station : Ami Dufour.

Il n'est pas un de ses nombreux amis qui, en franchissant aujourd'hui le seuil de cette maison, ne cherche encore cette joviale figure, le sourire aux lèvres, le mot de bienvenue toujours empreint d'urbanité, aimant à faire les honneurs de chez soi, le cœur infiniment bon !

Quel gai compagnon ! Il avait choisi lui-même pour épitaphe ce distique : « Il nous a trop fait rire dans sa vie, pour qu'à sa mort on pense à le pleurer. »

Ami Dufour fut le plus aimable des farceurs ; il avait du feu et de la verve.

En a-t-il joué des tours ?

Certain jour, il emmena avec lui à Château-d'Œx une dizaine d'Argentins qui passaient l'hiver aux Avants. On y pénétra ; on prend place. Ami Dufour se présente au patron en qualité de médecin d'un asile d'aliénés.

— Vous n'avez rien à craindre, s'empresse-t-il d'ajouter. Les compagnons que je vous amène sont des fous très sages, mais qui deviendraient furieux s'ils buvaient une goutte, une seule goutte d'alcool. J'ai quelque course à faire dans le village ; je reviens à l'instant ; servez tout ce qu'ils vous demanderont, mais refusez formellement toute boisson alcoolique.

Et Dufour s'en va.

Nos Argentins demandent du Champagne : pas de réponse. L'un d'eux s'échauffe et l'aubergiste l'exhorte à patience. Le temps passe ; et la petite troupe revient à la charge. A défaut de champagne, elle se contenterait de grogs au rhum ou de vin blanc. Le malheureux hôtelier temporise toujours ; mais nos gens font un tel vacarme et menacent de tout casser ! Alors le tenancier ferme à clef la salle à boire et appelle au secours. La maisonnée accourt pour lui prêter main forte ; les passants s'attroupent ; on bloque la maison ; on se prépare à donner l'assaut au café. Des gourdins se brandissent...

— Ils sont fous, hurle le patron. Fous dangereux, fous à lier...

Nos Argentins se croyant menacés, se barricadent ; l'un d'eux ouvre une fenêtre, braque son revolver sur la foule et menace de tirer. Le gendarme accourt... heureusement suivi d'Ami Dufour qui, toujours pince-sans-rire, s'écrie :

— A table, Messieurs, le champagne est frappé !

Un autre jour, Dufour et deux de ses amis qui vivent encore à Montreux descendent dans une guinguette de la Gruyère. Du premier étage tombent des plaintes, des gémissements, des cris.

— Qu'y a-t-il ?